

**DELIBERATION N° N°2020-80/CCOG-DG
Portant Désignation des conseillers communautaires
au sein d'organismes extérieurs**

L'An Deux Mille vingt et le vendredi dix-huit décembre, à partir de neuf heures et trente minutes, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni, à la salle des Délibérations de la mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sophie CHARLES, Présidente.

Conseillers en exercice = 44

Présents	25
Absents	00
Procurations	04
Votants	29

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 11 décembre 2020.

Publiée le :

PRÉSENTS :

- Mme AFOEDINI Linda - M. AGOUSSA Migill - M. ALPHONSE François – Mme APAGI Jocelyne – M. APAYACA Valentin – Mme BARTEBIN Barbara – M. BENTH Albéric – M. BOISROND Ferdinand - Mme CHARLES Marie-Hélène – Mme CHARLES Sophie - M. CRETON Jérémie – M. DEIE Jules - M. FERREIRA Jean-Paul - Mme FJEKE Bénédicte – Mme KWASIBA Emeline - Mme LO-A-TJON Josette – M. PAPAYO Mickle – Mme PINAS Roliane – M. RIQUEUR Claude - Mme SEIKA Audrila Georgie - M. SOEWA Marciano - Mme TELON Sonrisa Sergina - M. TOPO Lama - Mme TOUPOUTI Marie-Chantal - Mme VOORTHUIZEN Sharon.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Mme ADELAAR Esseline à M. Claude RIQUEUR
Mme BOURGUIGNON Arlène à M. BENTH Albéric
M. IREMEPO Gregory à Mme FJEKE Bénédicte
M. SELLIER Bernard à Mme CHARLES Sophie

ABSENTS EXCUSES :

M. ANELLI Serge - M. EDWIN Moïse - M. YA Tchoua

ABSENTS :

M. ADAM Lédick - Mme AGEILAS Sylviana – Mme BALLA Simone - Mme CHEN Célia - M. CHAUMET Chris - M. DEKON Philippe - M. DOLIANKI Paul - M. GABY Claude - M. LOBI Richard - M. MARTIN Paul - M. RICHENEL Auguste - M. THOMAS Franck.

Le quorum étant atteint lors de la séance du 18 décembre 2020, Madame la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Madame TOUPOUTI Marie-Chantal épouse SOBAÏMI**, est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.



Ouest Guyane
un territoire. des projets. un avenir

Envoyé en préfecture le 23/12/2020

Reçu en préfecture le 23/12/2020

Affiché le 23/12/2020



ID : 973-249730037-20201218-DELIB202080-DE

Délibération N°2020-80/CCOG-DG Portant Désignation des conseillers communautaires au sein d'organismes extérieurs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L-5214-1 et suivant ;

Vu la délibération n° 2020-68/CCOG-DG du 30 novembre 2020 relative à la désignation de conseillers communautaires au sein d'organismes extérieurs,

Vu le courrier du président de la Collectivité territoriale de Guyane en date du 1er décembre 2020 sollicitant la désignation d'un représentant de la CCOG au sein du groupe de travail du « Projet Guyane »,

Vu le courrier du président directeur général de la SEMSAMAR en date du 26 novembre 2020 sollicitant la désignation d'un représentant de la CCOG au sein de la commission d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements (CALEOL),

Vu le courrier de désistement de Mme Balla Simone, représentante de la CCOG au sein de Conseil d'Administration de l'OTOG,

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de désigner en son sein, les conseillers qui représenteront la communauté de communes de l'ouest guyanais dans divers organismes extérieurs,

Considérant que la désignation des membres doit être effectuée au scrutin secret sauf si l'organe délibérant décide à l'unanimité de ne pas y procéder,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au remplacement de Mme BALLA Simone

Il est proposé au conseil communautaire :

-De se prononcer sur le mode de scrutin ;

-De désigner les représentants de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais au sein des trois organismes extérieurs.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **De procéder** à l'élection des membres de chaque commission à mains levées et d'écarter le recours au scrutin secret.
- **De désigner** les conseillers communautaires au sein d'organismes extérieurs comme suit :

	Titulaires	Suppléants
Groupe de travail du projet Guyane (collectivité territoriale de Guyane)	CHARLES Sophie	FEREIRA Jean-Paul
CALEOL de la SEMSAMAR	SOEWA Marciano	
Comité de l'Eau et de la Biodiversité	FEREIRA Jean-Paul	
OTOG	ANELLI Serge	

- **De Désigner** les représentants de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais au sein de divers organismes extérieurs comme indiqué ci-dessus.

VOTE => Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
 Pour extrait conforme



LA PRESIDENTE
 Sophie CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de l'égalité.